

BRECEY - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2008

Étaient présents : M. TREHET, M. ROBERT, M. LETHIMONNIER, M. HAMELIN, M. BAZIN, M. RIVIERE, M^{me} LEVILLAIN, M^{me} DOULAND, M. POULAIN, M. DUBOURG, M^{me} PACILLY, M^{me} LEBRETON, M. STARECKI, M. AUBRAYS, M^{me} PIGEON, M. JAMES.

M. le Maire donne lecture des dernières délibérations. Le Conseil Municipal aborde ensuite les points suivants :

Site internet : présentation de différentes maquettes

M. STARECKI dresse le bilan les actions menées dans la réalisation du site internet www.brecey.fr . M. PIGNOT, directeur du cabinet CH1 prestataire pour la réalisation de ce site, présente deux maquettes-projets et sollicite l'avis du Conseil Municipal. La maquette définitive sera validée ultérieurement.

Budget communal : décision modificative n°1

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative suivante en section d'investissement du budget communal :

	Dépenses	Recettes (emprunt)
Rue du stade	250 000,00 €	250 000,00 €
Site internet	5 000,00 €	5 000,00 €
Camion benne	30 000,00 €	30 000,00 €
Voirie 2008	- 50 000,00 €	- 50 000,00 €
	235 000,00 €	235 000,00 €

Par ailleurs, le Conseil décide de changer l'intitulé de l'opération d'investissement « machine à bois » en « matériel technique » sans modification financière.

Election des jurys des Assises : tirage au sort de 6 électeurs

Le Conseil Municipal désigne par tirage au sort 6 personnes pour les jurys des Assises : K. LESENECHAL, A. LARUE, C. HULIN, G. LOISON, Y. GOUIN et C. DOULANS.

Création d'un poste

Le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe de 30 H hebdomadaires à compter du 1^{er} août 2008.

DCE Bellavidès

Le Conseil Municipal approuve le dossier de consultation des entreprises préparé par le maître d'œuvre TECAM pour les travaux de viabilisation du terrain destiné à la construction de 10 logements HLM (résidence Bellavidès).

Cession de l'emprise destinée aux logements Bellavidès à Manche Habitat

Le Conseil Municipal décide de céder à Manche Habitat (Office public d'HM de la Manche) le terrain destiné à la construction de 10 logements dans le terrain baptisé « résidence Bellavidès ». Le prix de cette acquisition est fixé à 35 000 €.

Principe de l'acquisition d'un terrain

Le Conseil Municipal approuve le principe de l'acquisition d'une bande de terrain permettant la communication entre les Camélias 2 et la route de la Chaise Baudouin. M. le Maire est chargé de négocier le prix de cette acquisition.

Cantine : tarifs à compter du 1^{er} septembre 2008

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs de la cantine municipale à compter du 1^{er} septembre 2008 : repas enfant : 3,00 € ; repas adulte : 4,20 €

Centre de loisirs : tarifs à compter du 1^{er} juillet 2008

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les tarifs d'accueil de loisirs à compter du 1^{er} juillet 2008 :

Accueil de loisirs :

- Journée avec repas : 7,50 €
- Demi-journée avec repas : 6 €
- Journée sans repas : 5,50 €
- Demi-journée sans repas : 3,30 €
- Repas : 3 €
- Garderie du matin : 0,60 €
- Garderie du soir : 0,90 €

- Mini camp de proximité : 6 € la nuit
- Mini camp au centre : 50 €
- Mini camp « bords de mer » : 85 €

Sorties ponctuelles :

- Bord de mer : 13,50 €
- Bowling : 8 €
- Karting : 14,50 €
- Space Laser : 13 € (1 partie), 20 € (2 parties)
- Ange Michel : 14,50 €
- Canoë kayak : 13,50 €
- Equitation : 10 €
- Pêche à la truite : 2 € la truite
- Cinéma : 5,30 €
- Piscine : 3,30 €

Acquisition de la voirie du lotissement Les Violettes

Le Conseil Municipal décide d'acquérir la voirie du lotissement « les Violettes » à l'euro symbolique. Les frais liés à cette acquisition sont à la charge de la commune.

Ecoles maternelles et primaires : demande de dérogation 4 jours et demi

Le Conseil Municipal charge M. le Maire de solliciter une dérogation auprès de l'inspection académique pour le maintien de l'organisation de la semaine à 4 jours et demi dans les écoles publiques de Brécey.

La séance est levée à 0H00.